

Maître d'ouvrage :

CORREZE

Objat



Plan Local d'Urbanisme

Zonage

Echelle : 1 / 5000 Phase : 3 Plan : Ensemble

| Ind | Date       | Observations / Modifications :<br>Zonage | Dess | Vérif |
|-----|------------|------------------------------------------|------|-------|
| 1   | 21/03/2025 |                                          |      | YMA   |
| 2   |            |                                          |      |       |
| 3   |            |                                          |      |       |
| 4   |            |                                          |      |       |
| 5   |            |                                          |      |       |
| 6   |            |                                          |      |       |
| 7   |            |                                          |      |       |

N° de dossier : \_\_\_\_\_

Ce Plan est la propriété du Groupe DEJANTE Sud-O. Il ne peut être reproduit ou utilisé sans son autorisation écrite.

PLU de la commune d'OBJAT

Règlement graphique

- Zone UA : Zone d'habitat, commerces, services, activités correspondant au secteur ancien du Bourg
- Zone UAI : secteur inondable de la zone UA
- Zone UB : Zone d'habitat correspondant aux villages ayant un intérêt patrimonial
- Zone UC : Zone urbaine proche du centre-ville où domine la construction individuelle, les services l'artisanat les commerces et les équipements publics
- Zone UCI : secteur inondable de la zone UC
- Zone UD : Zone d'habitat, de services et d'activités, correspondant à de l'extension pavillonnaire
- Zone UDI : secteur inondable de la zone UD
- Zone UH : Zone urbaine de capacité limitée destinée à étoffer les hameaux
- Zone UL : Zone urbaine destinée à accueillir les activités de sport, de tourisme et de loisirs ainsi que les équipements publics
- Zone UI : secteur inondable de la zone UL
- Zone UX : Zone urbaine destinée aux équipements publics, activités, artisanat, commerces et industrie
- Zone UXi : secteur inondable de la zone UX
- Zone UXa : Zone urbaine destinée aux équipements publics, activités, artisanat, commerces et industrie du secteur de la Gare et de l'impasse Peyramaure
- Zone UXai : secteur inondable de la zone UXai
- Zone 1AUh : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat
- Zone 1AUX : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'activité
- Zone 2AUh : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- Zone 2AUX : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activité
- Zone A : Zone agricole
- Zone Ai : secteur inondable de la zone A
- Zone N : Zone naturelle
- Zone Ni : secteur inondable de la zone N
- Zone NH : Zone naturelle à construction limitée
- Zone Npi : Zone naturelle protégée

Divers

PLU

19153\_PRESCRIPTION\_LIN\_20240917

19153\_PRESCRIPTION\_SURF\_20240917

Batiment agricole

Emplacement reserve 1

Emplacement reserve 2

Emplacement reserve 5

Espace bois classe

Recul de 50 m autour des plantations

Zone de recul avec reciprocite autour des batiments agricoles

Zone plantee en pommier necessitant un recul de 50 m

